

Pour publication immédiate

L'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la technique dentaire annonce le lancement de la *phase II* du projet d'accès à la technologie dentaire

TORONTO, le 18 janvier 2024. – C'est avec enthousiasme que l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la technique dentaire (ACORTD) annonce le lancement de la phase II du projet d'accès à la technologie dentaire (PATD). Financé en partie par le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers du gouvernement du Canada, ce projet de trois ans vise à faciliter et à simplifier les démarches des personnes formées à l'étranger qui cherchent à obtenir un permis auprès de l'une des autorités de réglementation du Canada.

La phase II tablera sur les réussites de la phase I (terminée en 2022), qui a permis le développement à l'échelle nationale d'un nouveau programme d'évaluation des titres de compétences des personnes formées à l'étranger et l'élaboration d'examens pratiques et théoriques basés sur les compétences (précisions sur le site de [L'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la technique dentaire \[cadtr-acordt.com\]](http://cadtr-acordt.com)).

Au cœur de cette nouvelle phase du PATD se trouve la création d'une voie d'évaluation et de reconnaissance des acquis (ERA) permettant aux candidats et candidates de répondre aux exigences de formation officielles au moyen d'apprentissages formels ou informels et d'expériences pratiques. Cette nouvelle voie d'obtention du permis sera mise à l'essai auprès de quelque 50 personnes, sans frais pour ces dernières.

On s'attend à ce que le rythme des départs à la retraite dans les professions de technique dentaire s'accélère : en 2019, on comptait 2 521 techniciens et technologues dentaires autorisés au Canada; en 2023, ce nombre était tombé à 2 129. Selon un rapport de l'Ordre des technologues dentaires de l'Ontario, 25 % de ses membres ont entre 50 et 59 ans, et 20 % ont plus de 60 ans. On observe une tendance semblable en Colombie-Britannique, où 55 % des membres de l'ordre professionnel ont plus de 55 ans. Comme dans la plupart des professions de la santé, le vieillissement de la population accentuera vraisemblablement à long terme la demande de services de technique dentaire.

Pour Judith Rigby, présidente de l'ACORTD, c'est dans cette optique de ressources humaines en santé que le projet est important. « Nous savons que les compétences et les habiletés de certaines personnes qualifiées formées à l'étranger ne sont pas pleinement utilisées. Nous devons leur proposer une façon d'obtenir un permis étant donné la pénurie actuelle et projetée dans notre secteur. »

Actuellement, de nombreux technologues dentaires formés à l'étranger travaillent comme aides-techniciens ou assistants techniciens dentaires, un poste non réglementé dans tous les territoires et dont l'éventail d'activités est beaucoup plus étroit que celui d'un technologue dentaire autorisé. Selon une étude menée au Canada en 2019 dans la phase I du projet, ils sont 2 771 à être potentiellement admissibles au permis de technologue dentaire autorisé par la nouvelle voie que nous préparons.

L'entente de contribution pour la phase II du PATD est administrée par l'Ordre des technologues dentaires de l'Ontario au nom de l'ACORDT. En plus de créer une nouvelle voie

d'ERA, le projet explorera la faisabilité d'accords de reconnaissance mutuelle avec les principaux pays d'origine et la création d'un répertoire de ressources de mise à niveau permettant aux candidats et candidates de combler les lacunes professionnelles repérées dans le processus d'ERA. Des consultants travailleront aussi à améliorer et à étoffer les renseignements et les ressources mises à leur disposition dans leur pays d'origine; ils disposeront ainsi de renseignements pratiques leur permettant d'obtenir leur permis avant même leur arrivée au Canada.

L'ACORDT se compose de sept autorités de réglementation provinciales en technique dentaire de tout le Canada, qui délivrent des permis d'exercice à quelque 2 100 membres autorisés. Les autorités de réglementation provinciales membres de l'ACORDT (des ordres professionnels) collaborent entre elles, assumant leadership et responsabilité quant aux questions qui relèvent de leur mandat de protection du public dans une approche nationale cohérente. Ce sont la Nova Scotia Dental Technicians Association, l'Association des techniciens dentaires du Nouveau-Brunswick, l'Ordre des technologues en prothèses et appareils dentaires du Québec, l'Ordre des technologues dentaires de l'Ontario, la Dental Technicians Associations of Saskatchewan, le College of Dental Technologists of Alberta et le British Columbia College of Oral Health Professionals.

Pour mieux connaître l'ACORDT, consultez son site Web : [l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la technique dentaire \(cadtr-acordt.com\)](http://l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la technique dentaire (cadtr-acordt.com)), et pour en savoir plus sur le financement d'EDSC, consultez le <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2024/01/programme-de-reconnaissance-des-titres-de-competences-etrange.html>.

Funded in part by the
Government of Canada's
Foreign Credential Recognition
program

Canada



College of Dental Technologists of Ontario
Ordre des Technologues Dentaires de l'Ontario

